

MEDEC

Technologies médicales : passer à l'action

**Mémoire présenté
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2017**

Janvier 2017



MEDEC

CANADA'S MEDICAL TECHNOLOGY COMPANIES
LES SOCIÉTÉS CANADIENNES DE TECHNOLOGIES MÉDICALES

MEDEC est l'association de l'industrie canadienne des technologies médicales, qui regroupe 150 entreprises actives au Canada. Elle représente le secteur auprès de ses partenaires en plus d'être la principale source d'information et d'éducation pour ses membres, le milieu des soins de santé et le grand public.

L'année financière 2017-2018 s'ouvre sur des mouvements tectoniques de l'économie plus dynamiques qu'on pouvait s'y attendre menant vers de nouvelles perspectives. D'abord, le retour à l'équilibre budgétaire transforme littéralement le paysage politique et économique du Québec et laisse présager un climat fort intéressant pour les entreprises et les citoyens. Ensuite, le protectionnisme américain se présentant à l'horizon laisse planer un doute dans l'esprit du monde économique. Cela dit, les possibilités se précisent tranquillement et confirment qu'une période charnière se déroule, dans de très nombreux dossiers d'actualité. Sans contredit, le secteur de la santé en est un. Après deux années de branle-bas de combat à réformer l'organisation du réseau québécois et à chercher les économies à dégager, le troisième volet de la réforme Barrette s'amorce.

Pour MEDEC, et surtout pour les entreprises que nous représentons, l'importance des choix budgétaires sera donc cruciale. Ces choix budgétaires le seront tout autant pour les usagers du réseau de la santé.

Ce mémoire prébudgétaire présente donc des considérations et enjeux actuels ainsi que des pistes de solutions proposées sur les sujets du soutien à l'industrie des technologies médicales, des marchés publics dans lesquels les entreprises évoluent et de l'environnement fiscal et financier qui s'applique au secteur économique qui nous concerne. Pour terminer, il aborde les défis en matière de santé et services sociaux auxquels notre province fait face, et la vision à déployer pour assurer la pérennité du système de santé québécois.

Enfin, le mémoire se conclut sur une liste de recommandations que nous portons à l'attention des autorités, afin de favoriser la mise en place d'une politique budgétaire qui puisse permettre au secteur innovant des technologies médicales de passer à l'action et d'assurer un rôle de premier plan dans le développement et la reprise dynamique de l'économie québécoise.

Table des matières

Sommaire.....	2
Présentation de MEDEC	4
Les technologies médicales : une industrie très importante.....	5
Politiques en matière de soutien à l'industrie des technologies médicales.....	7
Cadre actuel.....	7
Problématiques	7
Pistes de solutions	8
Politiques relatives aux marchés publics	9
Cadre actuel.....	9
Problématiques	9
Pistes de solutions	10
Politiques fiscales et financières	12
Cadre actuel.....	12
Problématiques	12
Pistes de solutions	12
Politiques en matière de santé et services sociaux	14
Cadre actuel.....	14
Problématiques	14
Pistes de solutions	15
Liste des recommandations	17

Présentation de MEDEC

MEDEC est l'association de l'industrie canadienne des technologies médicales qui regroupe 150 entreprises actives au Canada. Elle représente le secteur auprès de ses partenaires en plus d'être la principale source d'information et d'éducation pour ses membres, le milieu des soins de santé et le grand public.

Depuis plus de 40 ans, MEDEC travaille et collabore avec les gouvernements, les fournisseurs de soins de santé et les patients afin de contribuer à l'amélioration de la santé des Canadiens et à la pérennité du système de soins de santé.

Les membres de MEDEC offrent des dispositifs, des instruments, des équipements, des fournitures, des applications et de nombreuses autres innovations qui, chaque jour, servent à diagnostiquer, à traiter et à rehausser la qualité de vie des patients au pays et partout dans le monde. Ces technologies se traduisent par de nombreux avantages dont des diagnostics précoces, plus précis et des interventions moins invasives, qui assurent un rétablissement plus rapide, réduisent les séjours à l'hôpital, enrichissent les options de traitement et diminuent les temps d'attente. En plus de donner lieu à des résultats supérieurs en matière de santé, ces technologies apportent une valeur appréciable, en faisant des contributions notables qui participent au développement du système de soins de santé du Canada.

Nous voulons améliorer la performance des soins de santé pour le mieux-être des patients et souhaitons favoriser la croissance de notre industrie au Canada et au Québec. Nous misons pour ce faire sur l'accès à une technologie éprouvée et sûre ainsi que sur l'innovation médicale, mise au point souvent ici même par nos sociétés membres.



Les technologies médicales : une industrie très importante

Le marché mondial de l'industrie médicale est estimé à 350 milliards de dollars. L'industrie canadienne est principalement implantée au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique¹. À lui seul, le marché des technologies médicales est évalué à 6,4 milliards de dollars au Canada, ce qui représente un peu moins de 2 % du marché mondial.

Le Québec quant à lui représente le tiers de l'industrie médicale canadienne et plus de 30 % des technologies médicales canadiennes approuvées par la *Food and Drug Administration* américaine provenant du Québec². On estime que la taille du marché des technologies médicales au Québec représente environ le quart de la valeur canadienne, soit 1,5 G\$ par an. À l'échelle mondiale, le Québec représente donc 0,5 % du marché.

Le secteur des technologies médicales est donc majeur pour l'économie québécoise. Il représente ici plus de 6 200 emplois et est en croissance³. L'industrie compte 146 entreprises dont près des trois quarts sont des PME. Son essor dépend surtout de la capacité à innover, à fabriquer et à distribuer efficacement des produits qui font appel à des technologies complexes et variées incluant des dispositifs, des équipements, des fournitures et de la TIC Santé (applications, logiciels et technologies de communication). Le secteur fait d'ailleurs partie des secteurs stratégiques ciblés par le gouvernement.

Selon la typologie du ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (MÉSI), l'industrie des technologies médicales est un des trois sous-secteurs qui forment ensemble le secteur des sciences de la vie. Avec près de 28 % du total des entreprises en sciences de la vie, le secteur des technologies médicales du Québec est celui qui comprend le plus grand nombre d'entreprises. C'est également le secteur qui a été le plus actif en création d'entreprises et d'emplois dans les dernières années, entre 1996 et 2014.

¹ Industrie Canada *Profil de l'industrie des appareils médicaux 2013*, provient du site web, https://www.ic.gc.ca/eic/site/lsg-pdsv.nsf/fra/h_hn01736.html (dernière lecture le 6 mai 2015)

² MEDEC, *Profil de l'industrie des technologies médicales au Québec*, 2014

³ SECOR/KPMG, *Valeur économique de la chaîne d'innovation en SVTS, actualisation de l'analyse de 2011*, rapport à Montréal InVivo, mai 2015

Les technologies médicales : une industrie très importante

Il faut noter que, si on projette qu'en 2030 les dépenses publiques en santé au Québec atteindront 61,1 G\$, soit 13,5 % du PIB et 68,9 % des revenus totaux du gouvernement du Québec⁴, les dépenses en technologies médicales au Québec et au Canada ne représentent que 3,41 % de ces dépenses, soit 0,37 % du PIB, et sont en recul sur une base par habitant⁵. Cette faible intensité du recours aux technologies de la santé place le Canada au 34^e rang⁶ sur 66 pays dont les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cela signifie que la solution aux défis financiers du système de santé ne réside certainement pas dans une réduction accrue des dépenses en technologies médicales.

En somme, l'industrie des technologies médicales s'avère tout simplement cruciale pour la vigueur économique du Québec. Elle crée des emplois de qualité, contribue à l'amélioration des conditions de santé de la société et représente un secteur économique majeur pour la province. Elle doit donc nécessairement faire partie des préoccupations budgétaires du gouvernement.

⁴ CIRANO, Clavet et al. *Les dépenses en santé du gouvernement du Québec, 2013-2030 : projections et déterminants*, 2013

⁵ MEDEC *Profil de l'industrie des technologies médicales au Québec*, 2014

⁶ <http://www.canadianhealthpolicy.com/products/medical-devices-and-healthcare-costs-in-canada-and-66-other-countries--2014-annual-report.html>

Politiques en matière de soutien à l'industrie des technologies médicales

Cadre actuel

Comme mentionné dans la section précédente, l'industrie des technologies médicales est un des trois sous-secteurs qui forment ensemble le secteur des sciences de la vie. Les deux autres ainsi catégorisés par le MÉSI sont ceux du biopharmaceutique et des produits de santé naturels.

À titre de secteur stratégique pour le Québec, l'industrie des technologies médicales est donc ciblée par le gouvernement par diverses mesures de soutien touchant notamment la recherche, l'innovation et l'exportation.

Bien que l'industrie des technologies médicales bénéficie sans aucun doute des retombées des politiques et programmes offerts au secteur des sciences de la vie en général, ses particularités mettent en évidence les limites d'une approche peu spécifique.

Problématiques

D'emblée, mentionnons qu'un groupe de travail visant à proposer des pistes d'actions pour permettre le développement durable du secteur des sciences de la vie et des technologies de la santé (SVTS) a été formé en 2015 et on s'attend à ce que le gouvernement donne suite à ces travaux au printemps 2017. Certaines des recommandations sont particulièrement pertinentes pour l'industrie des technologies médicales.

Cela dit, malgré la sensibilité du MÉSI à la différence entre les besoins de financement des PME de technologies médicales qui sont plus modestes en termes d'échelle, de ronde de financement et dictés par un cycle de développement beaucoup plus court que celui des entreprises biopharmaceutiques, il reste que les programmes et formules de financement accessibles à l'industrie pourraient être mieux adaptés. Sur le plan de la promotion du secteur et de l'attraction des investissements, MEDEC note d'ailleurs que l'approche sectorielle des sciences de la vie ne permet pas toujours de maximiser les résultats pour l'industrie des technologies médicales qu'elle représente. Par exemple, l'appui des efforts annuels pour la promotion du Québec au congrès *Bio* aux États-Unis n'atteint simplement pas les industriels mondiaux, que l'on voudrait pourtant sensibiliser dans l'industrie des technologies médicales.

De même, le cadre actuel de soutien à l'industrie devrait mieux prendre en compte la réalité quant à ses défis de commercialisation, notamment sur le marché domestique, en l'occurrence l'accès au marché du réseau de la santé et des services sociaux de la province.

Politiques en matière de soutien à l'industrie des technologies médicales

Qui plus est, MEDEC souhaite que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) reconnaisse explicitement le rôle que ses politiques relatives à l'innovation et aux approvisionnements en santé jouent pour appuyer ou, à défaut d'y contribuer positivement, pour nuire aux politiques de soutien économique du secteur mises de l'avant par le MÉSI.

Pistes de solutions

Nécessairement, le gouvernement doit donc s'employer à mettre en place le plus rapidement possible une stratégie et un plan d'action ambitieux et audacieux pour le secteur québécois des sciences de la vie et des technologies de la santé (SVTS), et prévoir les fonds nécessaires pour sa mise en œuvre. Il doit s'assurer de mieux définir les moyens ainsi entrepris pour répondre plus précisément aux besoins réels du secteur des technologies médicales et de ses entreprises.

À ces fins, un meilleur dialogue entre le gouvernement et l'industrie des SVTS devrait être assuré par la mise en place d'un comité de travail permanent composé de membres du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI), du ministère des Finances et de représentants du secteur des SVTS. L'action gouvernementale gagnerait nécessairement en cohérence grâce à une telle mesure.

Enfin, MEDEC croit que la création d'un fonds visant à soutenir la mise en place des vitrines technologiques, comme prévu à la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020, devrait être priorisée de manière à favoriser le déploiement des PME du secteur de la santé vers les marchés étrangers.

Politiques relatives aux marchés publics

Cadre actuel

Selon les plus récentes statistiques sur les contrats des organismes publics du réseau de la santé et des services sociaux, 2 864 contrats d'approvisionnement de plus de 25 000 \$ ont été conclus au Québec en 2013-2014, soit plus de 55 par semaine. Le secteur de la santé et des services sociaux représente 65 % de la valeur et 44 % du nombre total des contrats d'approvisionnement de l'État.

L'industrie des technologies médicales est donc très sensible aux politiques et pratiques qui ont cours au Québec en matière de marchés publics.

Toutefois, ce qui démarque le plus le Québec en la matière et en fait un marché singulier, est l'existence d'un cadre réglementaire étroit qui s'applique à tous ses marchés publics sans toujours permettre la souplesse nécessaire pour faire face aux besoins particuliers du secteur de la santé.

Par ailleurs, le gouvernement a d'ores et déjà reconnu l'importance de marchés publics ouverts, efficaces et accessibles pour les entreprises québécoises et les PME en particulier, en adoptant en 2015 le Passeport Entreprises, un plan d'action qui a comme objectif de faciliter l'accès des entreprises aux contrats publics ainsi que de permettre à un plus grand nombre de PME et d'entreprises en démarrage d'y prendre part.

Problématiques

En effet, la très grande place accordée au mode d'attribution de contrats sur la base du « prix plus bas conforme », y compris en santé, place le Québec dans une catégorie marginale par rapport aux sociétés occidentales qui, pour la plupart, se donnent la latitude essentielle dans les marchés publics pour tirer parti des innovations et de la valeur qui en découle pour les patients et le système de santé.

D'ailleurs, il faut souligner que l'expression « contrat négocié » ne s'applique pas aux contrats d'approvisionnement découlant d'appels d'offres au Québec. Contrairement à ce qu'on voit par exemple en Ontario, il n'y a aucune négociation possible, les offres ne sont jugées que sur la base de la conformité et du prix (ajusté ou non pour la qualité, jusqu'à hauteur de 30 %, le cas échéant) sans espace de dialogue entre les soumissionnaires et les organismes publics une fois l'appel d'offres lancé, hormis un processus de questions-réponses-addenda formel.

Politiques relatives aux marchés publics

En ajoutant à ce contexte réglementaire très serré une volonté systématique de regrouper les achats, donc de centraliser les décisions, on obtient des dynamiques de marché plus rigides que nécessaires qui ne font pas du Québec un marché attrayant pour les fournisseurs. De plus, les exigences administratives, légales et le fardeau réglementaire non négligeable subis par les soumissionnaires sont tels que le Québec figure parmi les marchés reconnus comme les plus difficiles pour l'accès et l'intégration des innovations médicales.

Alors qu'on voit apparaître dans les marchés publics mondiaux des méthodologies d'adjudication fondées sur les résultats, donc sur la « valeur » des offres, ou encore des processus à deux étapes permettant une meilleure correspondance entre les besoins et les technologies offertes, le Québec accuse un certain retard en la matière. Ces approches sont pourtant beaucoup plus susceptibles de stimuler l'innovation que celle de la norme du prix le plus bas à tout prix qu'on observe généralement chez nous.

Pistes de solutions

Les moyens pour arriver à améliorer ces lacunes dans l'environnement des marchés publics sont relativement simples à mettre en place, bien qu'ils nécessitent d'accepter de revoir certaines façons de faire. Il s'agit d'abord d'instaurer un processus d'appel d'offres à l'innovation pour amener des solutions à l'efficacité du système de santé, la qualité des soins prodigués aux patients et une valeur économique.

Par exemple, la Directive 2014/24/UE du parlement européen du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics encourage l'acceptation d'offres économiquement les plus avantageuses et incite les établissements et l'industrie à développer des méthodes d'évaluation objectives pouvant mesurer la qualité, le coût total et donc la valeur économique globalement la plus avantageuse.

Ces approches fondées sur la valeur font progressivement leur apparition au Canada et MEDEC croit qu'il faut faire un effort concerté pour les adopter au Québec. Au cours des dernières années, le gouvernement s'est montré sensible et ouvert à améliorer le fonctionnement des marchés publics. Le temps est venu de passer des intentions aux actes et de véritablement réformer le fonctionnement des marchés publics.

Politiques relatives aux marchés publics

Nous croyons donc que les préoccupations budgétaires devront s'attarder à prioriser le secteur de la santé pour faciliter l'accès aux contrats de l'État et à prévoir les fonds et les efforts nécessaires pour sensibiliser et accompagner les organismes publics du secteur de la santé vers un processus de gestion contractuelle plus efficient, dans l'esprit de ce que proposait le Passeport Santé. Considérant le nombre de PME actives dans l'industrie des technologies médicales et le fait que leur marché québécois soit essentiellement centré autour des besoins du réseau de la santé, MEDEC continue à faire des représentations pour que les 24 mesures du Passeport Entreprises soient étendues au secteur des technologies médicales le plus rapidement possible. De la même manière, il faudra faciliter la mise en place de processus d'adjudication de contrats publics fondés sur la valeur en introduisant la souplesse réglementaire requise le cas échéant.

Enfin, toutes ces améliorations ne pourront prendre forme que si nous sommes en mesure de doter les organismes pertinents d'une enveloppe budgétaire suffisante pour fournir formation, accompagnement et outils méthodologiques adaptés afin d'habiliter les organismes publics à mettre en œuvre des projets d'approvisionnement fondés sur la valeur.

Cadre actuel

Malgré le recadrage et des ajustements dans le régime des crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RSDE), l'industrie reconnaît le caractère très compétitif du soutien accordé à ces activités par le gouvernement et souhaite que ce régime le demeure.

Problématiques

Considérant que les entreprises en technologies médicales évoluent dans un secteur hautement complexe, et que l'émergence, le maintien et le développement de ces entreprises sont difficiles pour plusieurs, il s'avère que les politiques fiscales et financières dans ce milieu économique jouent un rôle important pour sa vitalité. Comme un grand nombre d'entreprises en technologies médicales sont des PME, l'aspect financier tient une partie importante de leur réussite.

Par ailleurs, compte tenu des particularités des entreprises de technologies médicales pour qui la phase de R&D est souvent moins longue et intensive que celle des entreprises de biopharmaceutiques, le fait que le régime de crédits RSDE soit restreint aux activités de recherche et développement limite la portée de son efficacité.

Pistes de solutions

Selon MEDEC, pour profiter réellement des mécanismes fiscaux existants, il faudrait que le régime de crédits RSDE considère les activités de développement de marché en tant qu'activités admissibles. MEDEC considère ainsi qu'il serait pertinent d'offrir aux entreprises exportatrices du secteur des SVTS un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses encourues pour la négociation d'ententes de distribution de leurs produits sur les marchés étrangers. Cette réalité est d'ailleurs reconnue dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020. Cela permettrait de soutenir plus efficacement les PME innovantes à franchir le cap de l'entrée sur le marché, souvent d'abord à l'étranger. Les bénéfices potentiels d'une telle mesure sont majeurs.

De plus, afin de mieux refléter la réalité financière de ces PME, les programmes de levier financier comme BioMed Propulsion ne devraient pas comporter de montants minimaux d'aide accordée, mais plutôt s'en tenir à exiger un ratio maximal d'aide par rapport à l'investissement total. Un ratio ainsi calculé à 1:3 pourrait être considéré comme acceptable.

Dans le même objectif de soutenir l'innovation par les moyens financiers adéquats, le gouvernement devrait se pencher sur l'opportunité d'attirer au Québec ou de stimuler le démarrage d'un fonds de capital-risque dédié aux technologies médicales et doté de l'expertise requise pour jouer un rôle actif dans le développement de l'industrie. Les particularités du secteur, notamment les enjeux commerciaux, la nature des risques en

cause et son positionnement souvent complexe justifient qu'on en fasse une spécialité pour maximiser les gains réalisés.

Cadre actuel

L'action gouvernementale en matière de santé et services sociaux est probablement le casse-tête le plus prenant pour l'administration publique qui doit sans cesse trouver des façons de contenir l'expansion des dépenses de l'énorme portefeuille de la santé. Les politiques sont donc généralement orientées vers l'amélioration de la structure administrative, de manière à dégager des ressources pour augmenter l'accès aux soins. Budgétairement, ces enjeux prennent une place considérable.

Parallèlement, les défis du réseau de la santé québécois sont significatifs et vont exiger de la part de tous les acteurs du milieu des efforts importants au cours des prochaines années pour s'assurer qu'ils soient relevés. Immédiatement, on pense aux enjeux de vieillissement de la population comme élément stratégique devant inévitablement être pris en compte dans le développement des soins du futur. Or, de nombreuses autres problématiques risquent de surgir et il devient impératif de mettre en place dès aujourd'hui les éléments qui permettront d'y répondre demain.

Problématiques

Cela dit, bien que l'aspect financement et budget restera toujours un enjeu de premier plan, la plupart des observateurs, analystes, chercheurs et décideurs publics s'entendent pour reconnaître que le recours à l'innovation sous toutes ses formes, que ce soit dans les processus, les modes d'intervention ou les technologies utilisées, est incontournable et que le financement seul des services de soins n'est pas la solution pour assurer la pérennité du système.

Nous observons donc un certain débalancement dans la mise en place des priorités : tandis que les solutions se trouvent selon de nombreux intervenants, du côté de la recherche et de l'innovation, on constate que les efforts sont mis dans l'allègement de la structure et l'optimisation du travail des ressources humaines (allant jusqu'à créer des conflits avec les associations de professionnels). Notons que cette recherche de gains d'efficacité auprès des ressources ne peut, paradoxalement, se faire qu'en bonifiant l'efficacité des ressources matérielles employées, les professionnels étant de plus en plus dépendants des outils technologiques avancés qu'ils utilisent.

Au final, les efforts monumentaux sont déployés de manière concentrique sur un seul aspect pour viser l'augmentation de l'efficacité du réseau et, ultimement, sa capacité de relever les défis futurs mentionnés précédemment. À l'inverse, MEDEC croit qu'il faudrait réorienter partiellement les efforts pour optimiser constamment l'utilisation des équipements médicaux.

Pistes de solutions

Il s'avère que la seule véritable façon d'assurer l'amélioration de la capacité du réseau de solutionner les problèmes futurs est de mettre en place dès maintenant des bases inventives et créatives pour l'utilisation optimale des technologies médicales. En effet, les dernières décennies nous ont démontré l'apport impressionnant du développement des technologies médicales dans la capacité à soigner sans cesse de nouvelles maladies. Ainsi, MEDEC croit que l'innovation médicale doit être au cœur de la stratégie du gouvernement pour améliorer la capacité de soins du réseau.

Le Québec s'est d'ailleurs doté d'une agence d'évaluation des technologies rigoureuse et de premier plan, l'INESSS, dont la réputation internationale est enviable. Cet actif du système de santé québécois nous semble sous-utilisé et devrait être mis davantage à contribution, y compris pour appuyer le processus d'approvisionnement. Le consortium MEDTEQ, qui a pour mission d'accélérer le développement de technologies innovantes au service des cliniciens et des patients, leur validation et leur intégration dans le réseau de la santé pourraient d'ailleurs participer plus systématiquement à ces efforts de concert avec l'INESSS, qui verrait ses mandats et ses ressources ajustés en conséquence.

MEDEC croit que les technologies médicales, une fois bien évaluées, bien choisies et bien déployées sur le terrain constituent un levier d'efficience essentiel vers un système de santé durable, efficace et de qualité. C'est pourquoi nous croyons fermement qu'à l'instar des autres provinces et États dans le monde présentant un système de santé similaire au nôtre, le Québec se doit d'adopter une stratégie d'innovation en santé beaucoup plus formelle, systématique et complète.

MEDEC considère donc que l'industrie des sciences de la vie et des technologies de la santé devrait être traitée comme une partie prenante légitime dans la recherche de solutions visant à promouvoir un système de santé efficace au Québec.

Nous réitérons également la nécessité que le MSSS reconnaisse concrètement le rôle qu'il peut jouer dans l'économie du Québec en misant sur l'innovation que l'industrie génère. Répétons que l'industrie des technologies médicales québécoise représente plus de 6 200 emplois qui sont liés d'une façon ou d'une autre aux orientations du réseau de la santé local. Nous pensons également que le MSSS devrait s'ouvrir davantage au savoir-faire et à l'expertise des entreprises qui servent ses besoins technologiques afin de pleinement tirer parti des gains en efficience offerts par leurs produits et services.

En somme, MEDEC exhorte le gouvernement à imiter l'Ontario, l'Alberta et l'Union européenne, et à mettre de l'avant des politiques d'innovation en santé efficaces et

qui appuient du même coup le développement de l'industrie locale. Pour y arriver, il faudra envisager la création d'une nouvelle entité administrative, un Bureau de l'innovation en santé du Québec, orientée sur des principes d'améliorations continues, qui puisse agir comme catalyseur du développement de nouvelles solutions. N'oublions pas que cela serait également, éventuellement, un vecteur de développement économique inédit.

POLITIQUES EN MATIÈRE DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE

1. Déployer le plus rapidement possible une stratégie et un plan d'action ambitieux et audacieux pour le secteur québécois des sciences de la vie et des technologies de la santé (SVTS).
2. Assurer une action gouvernementale cohérente et un meilleur dialogue entre le gouvernement et l'industrie des SVTS par la mise en place d'un comité de travail permanent composé de membres du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI), du ministère des Finances et de représentants du secteur des SVTS.
3. Créer un fonds pour soutenir la mise en place des vitrines technologiques prévues à la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 visant à favoriser le déploiement des PME du secteur de la santé vers les marchés étrangers.

POLITIQUES RELATIVES AUX MARCHÉS PUBLICS

4. Prioriser le secteur de la santé pour l'application des mesures du Passeport Entreprises visant à faciliter l'accès aux contrats de l'État.
5. Prévoir les fonds et les efforts nécessaires pour sensibiliser et accompagner les organismes publics du secteur de la santé vers un processus de gestion contractuel plus efficient comme proposé par le Passeport Entreprises.
6. Faciliter la mise en place de processus d'adjudication de contrats publics fondés sur la valeur en introduisant la souplesse réglementaire requise le cas échéant.
7. Doter le Secrétariat du Conseil du trésor et/ou MSSS d'une enveloppe budgétaire suffisante pour habiliter les organismes publics, par de la formation, de l'accompagnement et/ou l'offre d'outils méthodologiques adaptés à mettre en œuvre des projets d'approvisionnement fondés sur la valeur.

POLITIQUES FISCALES ET FINANCIÈRES

8. Offrir aux entreprises exportatrices du secteur des SVTS un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses encourues pour la négociation d'ententes de distribution de leurs produits sur les marchés étrangers, en lien avec la mesure 19 de la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020.

POLITIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

9. Créer le Bureau de l'innovation en santé du Québec au MSSS avec le mandat d'assurer la coordination des efforts d'innovation en santé pour accélérer l'adoption au sein du réseau de la santé de nouveaux médicaments et de nouvelles technologies pertinentes et efficientes, tout en soutenant la croissance et la compétitivité du Québec en sciences de la vie.
10. Doter le Bureau de fonds et de moyens suffisants pour faciliter le déploiement des technologies jugées efficientes par l'INESSS, y compris par des investissements pour leur acquisition, la réallocation budgétaire entre les enveloppes des organismes publics concernés et/ou le réaménagement de la rémunération des professionnels impliqués.